



Er études et Résultats

N° 555 • février 2007

Les conditions de vie des familles nombreuses

En 2005, on comptait 1,7 million de familles vivant avec trois enfants ou plus, soit 19% de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant.

Alors que les familles très nombreuses se sont raréfiées entre 1975 et 2005 (de 12% à 4%), la part de celles vivant avec exactement trois enfants est restée stable (15%). Les parents de nationalité étrangère sont plus souvent à la tête d'une famille nombreuse. Seules 36% des mères travaillent juste après la naissance de leur troisième enfant, contre 69% après le premier. Le recours au temps partiel des mères croît avec le nombre d'enfants, alors que la quasi-totalité des pères travaillent à temps complet.

Les familles nombreuses habitent plus souvent dans le Nord de la France, ainsi que dans les départements d'outre-mer et plus rarement dans le Sud-Ouest.

Malgré des logements plus grands en moyenne, les familles nombreuses, notamment celles ayant au moins quatre enfants, sont davantage confrontées au surpeuplement. Enfin, elles restent plus fréquemment concernées par la pauvreté, même si la redistribution sociale et fiscale réduit les écarts de niveau de vie avec les autres familles.

Nathalie BLANPAIN

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)



Ministère de l'Emploi,
de la Cohésion sociale
et du Logement

Ministère de la Santé
et des Solidarités

LA NOTION DE FAMILLE NOMBREUSE, nécessairement relative, varie dans le temps et dans l'espace. Martine Segalen¹ explique que, dans les familles d'autrefois, «si les enfants étaient en nombre, la famille n'en devenait pas pour autant nombreuse, c'est-à-dire qu'elle n'apparaissait pas comme hors norme. Les naissances se succédaient au long de la période féconde de la femme et c'était l'infertilité ou un nombre réduit d'enfants qui apparaissait comme anormal». Au fil des générations, les familles très nombreuses sont devenues de plus en plus rares. Aujourd'hui, en France, ce sont les familles ayant trois enfants ou plus qui sont généralement considérées comme «nombreuses». Cette étude se propose de dresser un panorama de la situation des familles nombreuses à partir des dernières données disponibles, en s'attachant à distinguer les familles vivant avec trois enfants et celles vivant avec quatre enfants et plus. Les familles vivant avec trois enfants ou plus sont qualifiées de familles «nombreuses» et celles vivant avec quatre enfants ou plus, de familles «très nombreuses».

Au recensement de la population de 1999, on comptait 1,7 million de familles nombreuses, soit 20,1 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (encadré 1). D'après l'enquête Emploi, en 2005, le nombre de familles nombreuses² est identique (1,7 million), mais leur proportion est inférieure à celle de 1999 (18,8%), compte tenu de l'augmentation du nombre de l'ensemble des familles avec enfants. En réalité, la part des familles comptant exactement trois enfants est restée stable entre 1999 et 2005 (14,7%), tandis que la part de celles ayant quatre enfants ou plus a diminué (de 5,4 % à 4,1 %). Cette évolution est conforme à celle des années précédentes : la part des familles de trois enfants est en effet remarquablement stable depuis 30 ans, tandis que les familles très nombreuses se sont raréfiées, passant de 12 % de l'ensemble des familles avec enfants au recensement de 1975 à 4,1 % en 2005. Désormais, les familles comptant cinq ou six enfants

ou plus sont très rares (respectivement 0,8 % et 0,4 %).

Les mères de familles nombreuses ont en majorité entre 30 et 49 ans

Lorsqu'un troisième enfant naît, l'aîné a en moyenne 8 ans et le cadet 4 ans et demi³. Si l'aîné quitte le foyer parental à 22 ans, les parents vivent donc 14 ans avec leurs trois enfants. Cela explique pourquoi la majorité des mères ont entre 30 et 49 ans, période pendant laquelle la plupart des enfants ne sont pas encore partis du domicile (tableau 1).

Vivre avec au moins trois ou quatre enfants accroît mécaniquement la probabilité d'avoir un enfant dans chaque tranche d'âge. Ainsi, les familles nombreuses vivent plus fréquemment avec au moins un jeune enfant : 42 % d'entre elles ont un enfant de moins de 6 ans, contre 33 % des familles vivant avec un seul enfant. De même, la probabilité de vivre avec au moins un enfant d'âge intermédiaire (10-14 ans) ou plus âgé (18-25 ans) est plus grande. Les familles nombreuses sont donc plus souvent confrontées aux situations spécifiques des différentes tranches d'âge des enfants (cessation d'activité des parents pour élever un enfant en bas âge, dépenses supplémentaires liées à la scolarité, etc.).

17 % des familles très nombreuses sont des familles recomposées

Ruptures d'unions, nouvelles unions, etc. : ces événements ont évidemment des conséquences sur la composition des familles. La monoparentalité concerne surtout les familles avec un seul enfant : 2 familles ayant un enfant sur 10 sont monoparentales contre une famille nombreuse sur 10. Se mettre en couple avec un nouveau conjoint peut aussi se traduire par l'arrivée d'autres enfants sous le toit familial, ainsi que par une nouvelle naissance : 17 % des familles très nombreuses sont des familles recomposées, contre seulement 6 % des familles avec un seul enfant.

La taille de la famille est également liée à la nationalité des parents : 13 % des pères ou mères de nationa-

1. Segalen M., 2004, « Famille nombreuse ? Une notion toute relative », *Informations sociales*, n° 115, avril, CNAF.

2. L'estimation du nombre de familles nombreuses s'appuie pour ce paragraphe sur la définition des familles du recensement (encadré 1).

3. Sources : enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles, INED, INSEE, 2006. Champ : les familles ayant un enfant de rang 3, né en 2003, 2004, 2005. Seuls les enfants cohabitants ont été retenus.

4. En revanche, parmi les femmes nées en France, le lieu de naissance des parents n'a qu'un impact très limité sur le nombre d'enfants (Toulemon, 2003).

lité étrangère ont au moins quatre enfants, contre 4 % des ressortissants français⁴. De la même façon, les couples mixtes (un parent de nationalité française et un autre de nationalité étrangère) sont moins souvent à la tête d'une famille très nombreuse que les couples de nationalité étrangère (9 % contre 18 %), mais plus que ceux de nationalité française (4 %). L'effet de la nationalité subsiste, à catégorie sociale identique.

80 % des mères de familles nombreuses sont mariées

Par ailleurs, les parents de familles nombreuses sont plus souvent mariés : c'est le cas de 80 % des mères ayant au moins trois enfants, contre 72 % de celles qui ont deux enfants et 60 % de celles qui n'en ont qu'un. Plusieurs effets se conjuguent. Elles ont souvent plus de 30 ans, ce qui suppose qu'elles ont eu davantage le temps de « franchir le pas ». De plus, si l'on observe rétrospectivement les femmes âgées actuellement de 44 à 59 ans, il apparaît que, avant même de devenir mères, celles qui ont eu au moins deux enfants étaient plus souvent mariées que celles qui ont eu un seul enfant.

Les parents de familles très nombreuses sont plus souvent ouvriers et moins qualifiés

L'examen de la catégorie socio-professionnelle des parents de familles très nombreuses permet de mettre en évidence certaines spécificités. Les pères ou les mères exercent plus souvent une profession ouvrière et moins souvent une profession intermédiaire ou de cadre (tableau 1). De plus, un quart des femmes à la tête d'une famille très nombreuse n'ont jamais exercé d'activité professionnelle. En revanche, les parents qui vivent avec exactement trois enfants se distinguent peu en termes de catégorie sociale de ceux qui vivent avec un ou deux enfants. L'analyse du niveau d'études montre également que les parents de familles très nombreuses sont moins qualifiés que les autres. Ils sont moins souvent titulaires de diplômes de niveau intermédiaire et

ENCADRÉ 1

Comment définir les « familles » ?

Dans le recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les familles avec enfants (dont les familles nombreuses) sont définies de la manière suivante : elles sont constituées d'un adulte ou d'un couple d'une part, et d'enfants d'autre part. Les enfants doivent obéir à trois contraintes : résider avec leur(s) parent(s), être célibataires, ne pas vivre eux-mêmes en famille, c'est-à-dire n'avoir ni conjoint, ni enfant dans le ménage (CNAF, 2004). Parfois, une limite d'âge est fixée : les enfants doivent alors être âgés de moins de 25 ans. L'estimation du nombre de familles nombreuses à partir du recensement s'appuie sur cette définition (incluant la limite d'âge à 25 ans), de même que celle réalisée à partir de l'enquête Emploi 2005, présentée au début de l'article.

Dans le reste de l'étude, une définition simplifiée a été retenue. En effet, selon la définition plus rigoureuse du recensement, plusieurs familles peuvent cohabiter au sein d'un même logement. Pour les repérer, il est nécessaire de disposer des liens familiaux entre toutes les personnes habitant le logement de manière très précise, ce qui n'est pas toujours possible à partir des sources statistiques. Dans la définition simplifiée, nous avons donc retenu comme « familles avec enfants », celles dont le père ou la mère est la personne de référence. Les enfants sont ceux de la personne de référence ou de son conjoint. Cette définition simplifiée ne conduit à exclure qu'une très faible partie des familles nombreuses (moins de 0,5 %).

TABLEAU 1

Caractéristiques sociodémographiques des familles selon le nombre d'enfants

	Nombre d'enfants			
	1	2	3	4 ou plus
Type de famille				
Monoparentale	22	12	11	11
Recomposée	6	7	12	17
« Traditionnelle »*	72	81	77	72
Âge de la mère				
18 à 29 ans	17	9	4	4
30 à 39 ans	27	43	46	40
40 à 49 ans	32	40	45	49
50 ans et plus	24	8	5	7
Nationalité de la mère				
France	94	94	91	78
Autre pays européen	3	3	3	5
Autre pays	3	3	6	17
Statut matrimonial de la mère				
Célibataire	27	19	12	9
Mariée	60	72	79	81
Veuve	2	1	1	2
Divorcée	11	8	8	8
Catégorie socioprofessionnelle de la mère				
Agricultrice	1	1	1	0
Artisane	4	3	2	2
Cadre	9	10	9	7
Profession intermédiaire	21	23	19	13
Employée	48	47	47	38
Ouvrière	12	11	14	17
N'a jamais travaillé	5	5	8	23
Catégorie socioprofessionnelle du père				
Agriculteur	3	3	3	2
Artisan	9	9	7	8
Cadre	17	18	20	17
Profession intermédiaire	22	23	20	13
Employé	12	11	10	11
Ouvrier	35	35	39	47
N'a jamais travaillé	2	1	1	2
Total	100	100	100	100

* Couple avec des enfants qui sont tous nés dans le couple actuel.
Lecture • 22 % des familles ayant un enfant de moins de 25 ans sont des familles monoparentales.
Champ • Les familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.
Sources • Enquête Emploi, 2005, INSEE.

sont plus nombreux que les autres parents à ne pas avoir de diplôme, alors que de telles singularités ne s'observent pas parmi ceux qui ont trois enfants.

Un tiers des mères travaillent après la naissance de leur troisième enfant

L'activité professionnelle des femmes décroît au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas scolarisés. Seules 21 % des mères de quatre enfants ou plus travaillent⁵ lorsque l'un d'eux a moins de 3 ans. C'est le cas de 36 % de celles ayant trois enfants, alors que plus de la moitié des mères d'un ou deux enfants exercent une activité (respectivement 55 % et 69 %). Ces différences reflètent les plus fortes contraintes d'organisation lorsque le nombre d'enfants augmente. Elles montrent aussi que, après la mise en place de l'allocation parentale d'éducation (APE) au milieu des années 1990 puis du complément de libre choix d'activité (CLCA)⁶, les familles avec au moins deux enfants optent davantage pour le retrait d'activité de la mère. Mais il apparaît également qu'il existe une corrélation entre le taux d'activité des femmes et le nombre d'enfants qu'elles auront, avant même que ceux-ci soient nés. Ainsi, seules 37 % des femmes de 18 à 49 ans ayant quatre enfants travaillaient juste avant de devenir mères pour la première fois, contre 64 % de celles qui ont eu trois enfants et 78 % de celles qui en ont eu un⁷. Des différences subsistent, même à nationalité ou catégorie socioprofessionnelle identiques. Comme il est noté dans la revue *Contours et Caractères*⁸, « on peut penser non pas que la majorité des femmes prévoient exactement lorsqu'elles se marient le nombre d'enfants qu'elles mettront au monde, mais du moins que beaucoup d'entre elles ont un projet familial approximatif. Leur comportement d'activité semble lié à ce projet, et ce avant comme après que ce projet a été réalisé ».

Lorsque les enfants sont scolarisés, 78 % des mères âgées de 18 à 49 ans et ayant un ou deux enfants

exercent une activité professionnelle, contre 65 % de celles ayant trois enfants et 47 % de celles qui en ont quatre ou plus.

92 % des pères travaillent après la naissance de leur troisième enfant

Jusqu'à trois enfants, l'activité masculine n'est pas liée à la présence d'enfants : ainsi, 92 % des pères âgés de 18 à 49 ans travaillent lorsqu'ils ont un, deux ou trois enfants, que ceux-ci soient scolarisés ou non. 84 % des pères de familles très nombreuses travaillent, 10 % sont au chômage et 6 % sont inactifs. Ils exercent en effet plus souvent des professions ouvrières, lesquelles sont davantage touchées par le chômage.

Les hommes et les femmes recourent aussi différemment au temps partiel. Celui-ci concerne un tiers des mères qui travaillent et il se développe avec le nombre d'enfants : 27 % des mères d'un enfant travaillent à temps partiel, contre 52 % des mères de quatre enfants ou plus. En revanche, le travail à temps complet est la « règle » pour les pères (97 %), quel que soit le nombre d'enfants.

Les mères de familles nombreuses s'impliquent davantage dans la vie domestique

Parallèlement au recours accru au temps partiel, mais surtout à l'arrêt d'activité plus fréquent, on observe une plus grande implication des mères de familles nombreuses dans la vie domestique. En effet, la « spécialisation » des mères augmente généralement avec le nombre d'enfants : 56 % des mères de familles très nombreuses s'occupent de préparer tous les repas, contre 40 % des mères d'un enfant⁹. Chez les couples bi-actifs, les mères de familles nombreuses ou très nombreuses déclarent se charger des repas autant que les autres mères. Les mères de familles nombreuses s'investissent moins dans les activités extérieures que dans les tâches domestiques intérieures : seulement 44 % d'entre elles font toujours ou le plus souvent les courses alimentaires, contre 57 % de celles ayant deux enfants. Les

mères de familles très nombreuses s'essaient en revanche un peu plus souvent au bricolage, domaine traditionnellement masculin.

Dans les familles très nombreuses, les grands frères ou grandes sœurs sont plus souvent mis à contribution. Alors que la vaisselle, le repassage ou l'aspirateur ne leur sont quasiment jamais dévolus dans les familles d'un ou deux enfants, 11 % d'entre eux se chargent le plus souvent de la vaisselle dans les familles très nombreuses, 6 % du repassage et 8 % de l'aspirateur. En effet, d'une part, il y a davantage d'enfants plus âgés dans ce type de famille et, d'autre part, la fratrie participe de manière active aux tâches ménagères.

Les familles très nombreuses habitent surtout dans les DOM et dans le Nord de la France

La répartition des familles très nombreuses n'est pas uniforme sur le territoire : leur proportion varie de 2 % des familles avec enfant(s) dans le Gers à 19 % en Guyane (carte 1). En France métropolitaine, c'est dans le département du Nord que leur proportion est la plus forte (9 %). Globalement, les familles très nombreuses se situent donc surtout dans les départements d'outre-mer (DOM), le Nord de la France, le nord de l'Île-de-France, ainsi que dans le Rhône et le Vaucluse ; en revanche, elles habitent plus rarement dans le Sud-Ouest et dans quelques départements du Sud-Est. La répartition des familles très nombreuses de nationalité française reflète les mêmes disparités géographiques, à l'exception de la région parisienne et du Rhône où leur proportion est un peu moins forte. La part des familles de nationalité étrangère n'est donc pas la seule explication des écarts entre départements. Le Nord de la France est traditionnellement plus fécond – c'était déjà le cas au début du xx^e siècle¹⁰. Il abrite notamment davantage de familles ouvrières, lesquelles ont plus d'enfants que la moyenne.

La répartition géographique des familles ayant exactement trois enfants est proche de celles vivant avec quatre enfants ou plus (carte 2). Seuls la Bretagne et les Pays de la

5. Il s'agit des actifs occupés au sens du Bureau international du travail (BIT), d'après l'enquête Emploi 2005 de l'INSEE.

6. Même si le CLCA est ouvert dès le premier enfant, sa durée de versement est alors plus courte.

7. Sources : enquête Familles et employeurs, INED, 2006.

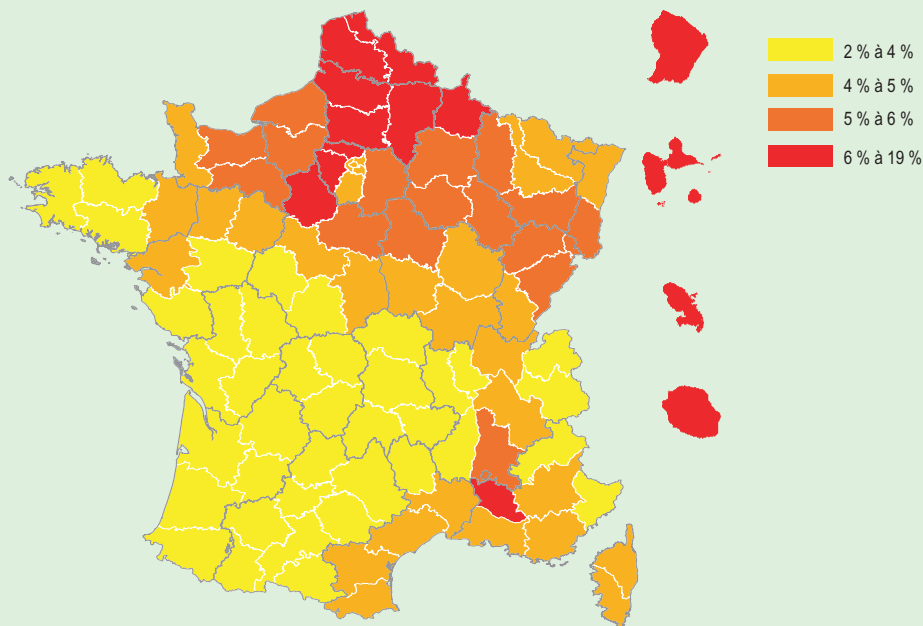
8. CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts), 1989. « Les familles nombreuses », *Contours et Caractères*, INSEE.

9. Sources : enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles, INED, INSEE, 2006. Champ : les personnes en couple de moins de 60 ans.

10. Sources : Pirus C., 2004, « L'évolution du nombre et de la taille des familles nombreuses », *Informations sociales*, n° 115, 2004.

CARTE 1

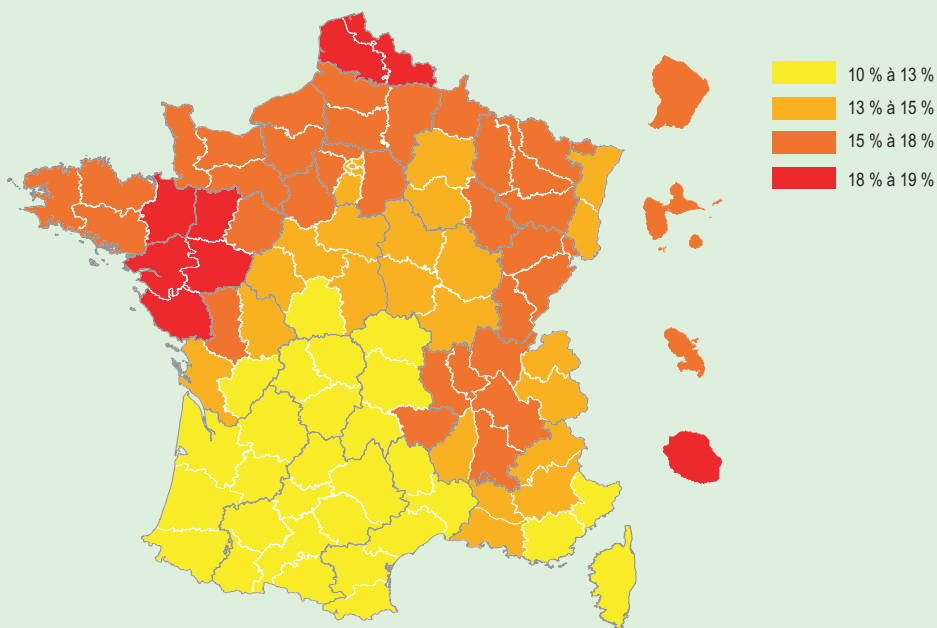
Proportion des familles vivant avec quatre enfants ou plus



Lecture • Parmi les familles ayant au moins un enfant, 8 % des familles vivent avec quatre enfants ou plus dans le Pas-de-Calais.
Sources • Recensement 1999, INSEE.

CARTE 2

Proportion des familles vivant avec trois enfants



Sources • Recensement 1999, INSEE.

Loire se distinguent : alors que peu de familles très nombreuses y habitent, celles ayant trois enfants y sont bien représentées.

Neuf familles nombreuses sur dix habitent un logement d'au moins quatre pièces

La grande majorité des familles nombreuses habitent un logement d'au moins quatre pièces (9 sur 10, contre 6 ménages sur 10) et quasiment aucune (1 %) ne loge dans un studio ou un deux pièces. Certaines (8 %) doivent toutefois se contenter d'un logement de trois pièces.

La taille du logement croît donc bien avec le nombre d'enfants (tableau 2), mais il peut y avoir « surpeuplement ». En effet, selon l'indice défini par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), deux enfants peuvent partager une chambre sans qu'il y ait surpeuplement, s'ils ont

moins de 7 ans ou s'ils sont âgés de 7 à 20 ans et de même sexe. Ainsi, pour une famille de trois enfants, un logement de trois pièces ou moins est insuffisant ; il en est de même s'il s'agit d'un quatre pièces et que deux enfants dont l'un a plus de 20 ans partagent une même chambre.

Les familles de trois enfants sont davantage concernées par le surpeuplement (15 %) que celles qui ont un ou deux enfants (respectivement 8 % et 7 %). Ce sont surtout les familles très nombreuses qui sont touchées (33 %). Sans surprise, les Parisiens et habitants des grandes villes ainsi que les employés et les ouvriers sont les moins bien lotis.

Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à taille d'unité urbaine, catégorie socioprofessionnelle et nombre d'enfants donnés, le fait d'être propriétaire du logement dans lequel on réside est associé à un

moindre risque de surpeuplement : dans ce cas, la probabilité¹¹ d'être concerné est divisée par six par rapport à un locataire du secteur privé. Le fait d'être locataire dans le secteur social (par exemple dans des habitations à loyer modéré) est également associé à un moindre risque, mais en le divisant seulement par deux.

Entre 30 et 49 ans, 67 % des familles de trois enfants sont propriétaires, contre 48 % des familles de quatre enfants ou plus

La propriété est un projet qui se concrétise souvent lorsque deux personnes se mettent en couple et avec l'arrivée d'enfant(s). Elle va fréquemment de pair avec un agrandissement du logement. Entre 20 et 29 ans¹², seulement 5 % des personnes seules ont franchi le pas, alors que c'est le cas de 16 % des couples sans

11. Parmi les familles dont la personne de référence (PR) est âgée de moins de 60 ans, la situation de référence est une famille ayant deux enfants, dont la PR est employé, habitant une commune de 20 000 à 199 999 habitants et locataire dans le secteur privé.

12. Il s'agit de l'âge de la personne de référence.

■ TABLEAU 2

Les conditions de logement selon le type de famille

	Personne seule de moins de 60 ans	Couple sans enfants	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants	Famille avec 4 enfants ou plus	Ensemble
Nombre de pièces							
1	26	3	1	0	0	0	7
2	33	15	6	1	1	1	13
3	22	23	29	14	8	6	21
4	11	25	28	34	31	29	25
5	5	18	21	27	28	27	18
6 et plus	3	16	15	24	32	37	16
Surpeuplement							
Sous-peuplement ou normal	74	97	92	93	85	67	87
Surpeuplement	26	3	8	7	15	33	13
dont modéré*	26	3	7	6	12	19	12
dont accentué**	0	0	1	1	3	14	1
Statut d'occupation							
Propriétaire	26	56	52	62	58	41	49
Locataire du secteur privé	48	27	21	15	14	16	27
Locataire du secteur social, HLM, loi 1948	20	13	23	20	26	41	20
Logé à titre gratuit	6	4	4	3	2	2	4
Type d'habitat							
Maison	23	58	57	68	67	57	52
Immeuble collectif ou autre	77	42	43	32	33	43	48
Total	100	100	100	100	100	100	100

* On parle de surpeuplement modéré lorsque, compte tenu de la composition de la famille, il manque une pièce dans le logement.

** On parle de surpeuplement accentué lorsque, compte tenu de la composition de la famille, il manque deux pièces ou plus dans le logement.

Lecture • 8 % des familles ayant 3 enfants âgés de moins de 25 ans habitent dans un logement comportant 3 pièces.

Champ • Ensemble des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans.

Sources • Enquête Logement, INSEE, 2002.

enfant et de 20 % des familles avec un enfant. Entre 40 et 49 ans (âge où la majorité des enfants sont nés), 67 % des familles de trois enfants sont propriétaires, soit autant que les familles de deux enfants (69 %) et davantage que les familles d'un enfant (61 %).

En revanche, les familles très nombreuses le sont nettement moins (48 %). Le père et la mère exerçant plus souvent une profession d'ouvrier, les familles composées d'au moins quatre enfants ont plus fréquemment accès, du fait de leur niveau de vie plus faible, au secteur social : 35 % y sont logées, contre 20 % des familles de trois enfants. Ainsi, malgré leur faible taux d'accès à la propriété, les familles très nombreuses ne sont pas plus souvent locataires du secteur privé (14 % d'entre elles contre 18 % pour l'ensemble des ménages entre 40 et 49 ans).

40 % des familles de quatre enfants ou plus résident en banlieue

Le passage de l'appartement à la maison est lié aux mêmes caractéristiques que le passage de la location à la propriété, c'est-à-dire au fait de se mettre en couple et à la naissance des enfants. Ainsi, lorsque les mères ont entre 40 et 49 ans, ce sont les familles de deux ou trois enfants qui logent le plus fréquemment dans une maison (72 %). Pour les familles très nombreuses, le nombre d'enfants est un peu moins souvent associé au fait d'habiter en maison (64 %), notamment parce que la grande majorité des logements du secteur social (huit sur dix) sont des appartements.

Toujours pour les mères âgées de 40 à 49 ans, la présence d'un conjoint et d'enfants accroît la probabilité d'habiter dans une commune de banlieue : cela concerne 31 % des personnes seules contre 40 % des

familles de quatre enfants. Les familles avec enfants résident moins souvent dans les « villes centres »¹³, à l'exception des familles de quatre enfants ou plus qui, grâce au secteur social, sont plus nombreuses que la moyenne à y loger. Enfin, les communes rurales accueillent plus rarement les familles très nombreuses, alors que les familles ayant exactement trois enfants y habitent aussi souvent que l'ensemble des ménages.

Les écarts de niveau de vie se réduisent après transferts

Si l'on s'en tient aux revenus avant transferts (revenus d'activité professionnelle, allocations de chômage et pensions de retraite), les revenus moyens des couples ayant un, deux ou trois enfants se situent tous aux alentours de 3 400 euros par mois (tableau 3). C'est à partir du quatrième enfant que ceux-ci sont plus

13. Pour la définition des « villes-centres », voir Chavouet J.-M., Fanouillet J.-C., 2000, « Forte extension des villes entre 1990 et 1999 », INSEE Première, n° 707.

■ TABLEAU 3

Revenus et niveaux de vie mensuels moyens

	Revenu mensuel déclaré	Impôt et contribution sociale généralisée	Prestations familiales, de logement, minima sociaux	Revenu disponible*	Revenu déclaré par unité de consommation**		Niveau de vie***	
	a	b	c	a+b+c	montant	indice base 100	montant	indice base 100
Personne seule de moins de 60 ans	1 479	-179	70	1 370	1 479	97	1 370	93
Couple								
sans enfant	3 150	-387	26	2 789	2 075	136	1 838	124
avec 1 enfant	3 354	-375	79	3 058	1 751	115	1 600	108
avec 2 enfants	3 495	-333	211	3 373	1 546	101	1 496	101
avec 3 enfants	3 378	-313	511	3 576	1 278	84	1 360	92
avec 4 enfants ou plus	2 876	-237	924	3 563	871	57	1 088	74
Famille monoparentale								
avec 1 enfant	1 652	-139	233	1 746	1 135	74	1 206	82
avec 2 enfants	1 683	-109	405	1 979	909	59	1 082	73
avec 3 enfants ou plus	1 388	-59	879	2 208	569	37	935	63
Ensemble des ménages dont la PR a moins de 60 ans	2 715	-290	171	2 596	1 528	100	1 479	100

* Le revenu disponible est obtenu en retranchant les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, etc.) du revenu déclaré et en y ajoutant les prestations familiales, de logement et les minima sociaux (RMI, API, ...).

** L'unité de consommation varie selon le nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage, ainsi qu'en fonction de l'âge des enfants. C'est l'échelle d'équivalence de l'INSEE qui est ici utilisée : on compte une unité pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

*** Le niveau de vie est obtenu en divisant le revenu disponible par un nombre d'unités de consommation.

Lecture • Les couples ayant 3 enfants déclarent en moyenne un revenu de 3 378 euros par mois. Les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple ayant 3 enfants ont en moyenne un revenu déclaré par unité de consommation (UC) de 1 278 euros par mois, ce qui représente 84 % de la moyenne du revenu déclaré par UC de l'ensemble des personnes vivant dans un ménage du champ.

Champ • Ménages (pour le revenu déclaré et disponible) ou personnes vivant dans un ménage (pour le revenu par uc et niveau de vie) ayant un revenu déclaré supérieur ou égal à 0 et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans et n'est pas étudiante.

Sources • Enquête Revenus fiscaux, 2003, INSEE, DGI.

14. Même si celle-ci peut notamment percevoir des pensions alimentaires.

15. C'est l'échelle d'équivalence de l'INSEE, dite aussi de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) modifiée, qui est ici utilisée. On compte une unité pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

16. Le revenu disponible est obtenu en retranchant les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, CSG imposable sur les revenus d'activité ou de remplacement) du revenu déclaré et en y ajoutant les prestations familiales, de logement et les minima sociaux (RMI, API, etc.).

17. Lorsque les enfants sont âgés de moins de 14 ans.

faibles, à la fois parce que les parents des familles très nombreuses exercent plus souvent des professions ouvrières et que les taux d'activité des mères sont nettement inférieurs à la moyenne. Les familles monoparentales, dans lesquelles par définition les ressources proviennent d'une seule personne¹⁴, déclarent des revenus deux fois inférieurs à ceux des couples lorsqu'elles ont un ou deux enfants, et cet écart se creuse à partir de trois enfants.

Pour apprécier le niveau de vie, il est nécessaire de tenir compte du nombre de personnes dans la famille exprimé en unités de consommation¹⁵, ainsi que des transferts sociaux et fiscaux¹⁶. Le niveau de vie décroît avec le nombre d'enfants (tableau 3) : avant prestations et impôt, le revenu par unité de consommation des couples ayant trois enfants est de 1 278 euros par mois, soit 16% de moins que l'ensemble des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans. Mais le système de redistribution sociofiscale permet de réduire ces disparités. Après transferts, l'écart de niveau de vie moyen entre les familles ayant trois enfants et l'ensemble des ménages se

réduit en effet à 8%. De même, l'écart qui était de 43% entre les couples ayant quatre enfants ou plus et l'ensemble des ménages est de 26% après transferts.

Après transferts, 34% des familles très nombreuses sont considérées comme pauvres

Le taux de pauvreté est défini ici par la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian. En 2003, sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est de 774 euros par unité de consommation, soit par exemple un revenu disponible de 1 858 euros pour les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple et de trois enfants¹⁷. Avant transferts, le taux de pauvreté croît nettement avec le nombre d'enfants : il est ainsi de 11% pour les couples avec un enfant contre 33% pour les couples ayant trois enfants et 64% pour ceux ayant quatre enfants ou plus (tableau 4). À titre de comparaison, si l'on définissait le seuil de pauvreté à 50% du niveau de vie médian, 24% des couples ayant trois enfants et 54% de ceux ayant quatre enfants ou plus

seraient considérés comme pauvres. Par ailleurs, à nombre d'enfants donné, les familles monoparentales sont davantage touchées que les couples.

Les prestations familiales, de logement et les minima sociaux réduisent fortement le risque de pauvreté. Au total, après l'ensemble des transferts, 13% des couples avec trois enfants sont considérés comme pauvres, contre 33% avant transferts. Ainsi, bien que ce ne soit pas toujours leur objectif premier, les prestations sociales jouent un rôle important dans la redistribution verticale entre ménages aisés et ménages modestes. Les familles très nombreuses ou monoparentales restent davantage concernées par la pauvreté, même si les taux sont réduits après redistribution : 34% des couples ayant quatre enfants ou plus et 39% des familles monoparentales ayant trois enfants ou plus restent pauvres après transferts.

Les prestations sociales contribuent également à réduire l'intensité de la pauvreté : après transferts, le revenu médian des familles monoparentales pauvres ayant trois enfants ou plus est inférieur de 18% au seuil de pauvreté, contre 69% avant transfert.

■ TABLEAU 4

Taux et intensité de la pauvreté

	Avant transferts		Après transferts sociaux et fiscaux	
	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté
Ensemble des couples avec enfant(s)	22	30	12	18
dont 1 enfant	11	31	9	20
dont 2 enfants	15	23	9	17
dont 3 enfants	33	28	13	17
dont 4 enfants ou plus	64	43	34	19
Famille monoparentale	46	53	27	18
dont 1 enfant	35	45	20	16
dont 2 enfants	46	52	28	17
dont 3 enfants ou plus	71	69	39	18

* Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie (revenu disponible par uc) médian, soit 774 euros mensuel par uc. L'**intensité de la pauvreté** correspond à l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Lecture • Après transferts, 13% des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple ayant 3 enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian de ces personnes pauvres est inférieur de 19% au seuil de pauvreté.

Champ • Les personnes vivant dans un ménage avec enfant(s) ayant un revenu déclaré supérieur ou égal à 0 et dont la personne de référence a moins de 60 ans et n'est pas étudiante.

Sources • Enquête Revenus fiscaux, 2003, INSEE.

■ Pour en savoir plus

• Breton D., Prioux F., 2005, « Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques », *Population*, n° 5, INED.

• CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts), 1989, « Les familles nombreuses », *Contours et Caractères*, INSEE.

• CNAF, 2004, « Familles nombreuses et grandes familles », *Informations sociales*, n° 115, avril.

• Nicolas M., 2006, « Les familles nombreuses sont moins nombreuses », *e-ssentiel*, n° 55, novembre, CNAF.

• Régnier-Loilier A., 2006, « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie, l'exemple de la France », *Population*, n° 3, INED.

• Toulemon L., 2003, « La fécondité en France depuis 25 ans », *Rapport*, Haut Conseil de la population et de la famille. <http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/hcpf/rapptoulemon.htm>